

FICHE FAMILLE 2021/2022 Remplir obligatoirement une fiche par famille	A RENDRE  Au plus tard le vendredi 2 juillet dans la boite aux lettres de la Mairie ou du restaurant scolaire

Nom de la famille :				
RENSEIGNEMENTS CO	NCERNANT LA FAMILLE			
PERE	MERE			
NOM :	NOM :			
Prénom :	Prénom :			
Adresse:	Adresse (si différente du père):			
Téléphone:	Téléphone:			
Portable :	Portable :			
E-mail:	E-mail:			
Téléphone professionnel :	Téléphone professionnel :			
Employeur (nom et adresse):	Employeur (nom et adresse):			
N° CAF :	N° CAF :			
Quotient Familial:	Quotient Familial:			
NOM et Prénom des enfants inscrits à la cantine et au périscolaire  FACTURATION	Date de Naissance			
	_			
Prélèvement automatique pour la garderie périscolaire Règlement par chèque ou en espèce	et la cantine			
Dans le cas où les parents vivent séparément, les fac à la mère ☐ au père	etures doivent être adressées :			
Pour les familles où les parents sont séparés :				
☐ Le père et la mère de l'enfant peuvent venir le chercher p ☐ Le père et la mère de l'enfant peuvent venir le chercher u planning signé par les 2 parents). Dans ce cas-là, l'enfant ne	iniquement en fonction d'un planning précis (joindre le			

semaine-là, même de manière exceptionnelle.

- Une fiche famille - Une fiche enfant par enfant inscrit □	
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
<ul> <li>Assurance extra-scolaire responsabilité civile pour 2021/2022 de chaque enfant (possibilité de la remettre jusqu'à fin août)</li> <li>Coupon d'acceptation du règlement intérieur signé □</li> </ul>	
- Coupon d'acceptation du regiement interieur signe - Mandat de prélèvement SEPA + RIB pour le prélèvement automatique - en cas de nouvelle famille ou de changement de banque  □	
- Numéro allocataire CAF - Justificatif quotient familial si < 1220 □	
- Avis d'imposition 2020 (pour les familles n'ayant pas de N° CAF)	
Pour les familles qui souhaitent une double facturation (une pour le père et une pour la mère), chaque parent doit déposer - Toutes les pièces ci-dessus + le planning de garde annuel signé par les 2 parents	r:

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, ainsi qu'au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27.04.2016 applicable depuis le 25.05.2018, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à n'importe quel moment sur simple demande <u>via le formulaire de contact</u> du site internet http://www.mairie-taluyers.fr/ ou par voie postale à : Mairie de Taluyers 160 rue de la Mairie 69440 TALUYERS, en joignant dans les deux cas une copie de votre carte d'identité.